



Bureau d'étude Auvergne Limousin

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Pays d'AMBERT-LIVRADOIS-DORE-FOREZ et Communauté de communes de la Vallée de l'Ance

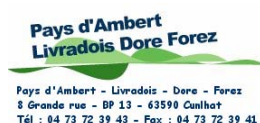


LIVRE 2

ORIENTATIONS & STRATÉGIE



Mai 2011



Pays d'Ambert - Livradois - Dore - Forez
8 Grande rue - BP 13 - 63590 Comhat
Tél : 04 73 72 39 43 - Fax : 04 73 72 39 41

Pays d'Ambert Livradois
Dore Forez



Communauté de communes de
la Vallée de l'Ance



Conseil Régional
Auvergne



Union Européenne
FEADER

Document élaboré par le :

**Bureau d'études d'Auvergne Limousin de l'Office National des Forêts
12, allée des Eaux et Forêts, BP 106
63370 LEMPDES
Tel : 04 73 42 01 02
Fax : 04 73 42 01 19
Mél : bureau-etude-onf_auvergne-limousin@onf.fr**

Monsieur Dominique MAURIN, sur la période de janvier à avril 2011

En s'appuyant sur :

- 1- les éléments identifiées lors du diagnostic de territoire,*
- 2- les conclusions résultant des trois axes de réflexion mis en œuvre par une série de groupes de travail,*
- 3- les décisions du comité de pilotage du 13 mai 2011.*

Document validé suite au comité de pilotage de la charte forestière du 13 mai 2011 à Ambert

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
1. – SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS.....	7
1.1. - UN IMPORTANT PATRIMOINE BOISÉ EN ÉVOLUTION	8
1.1.1. - <i>Un contexte foncier à prendre en compte</i>	8
1.1.2. - <i>Gestion forestière et renouvellement des peuplements</i>	8
1.1.3. - <i>améliorer les connaissances du milieu forestier</i>	10
1.2. - UNE VALORISATION LOCALE DU BOIS À RENFORCER	12
1.2.1. - <i>Augmenter le niveau de mobilisation des bois</i>	12
1.2.2. - <i>Soutenir et accompagner les entreprises locales de la première et deuxième transformation</i>	14
1.2.2.1. - <i>Les entreprises industrielles de la première transformation</i>	14
1.2.2.2. - <i>Les entreprises artisanales et semi industrielles de la première transformation</i>	15
1.2.2.3. - <i>Les entreprises artisanales de la deuxième transformation</i>	16
1.2.3. - <i>Favoriser l'usage local du bois</i>	16
1.3. - LA FORÊT, ÉLÉMENT IDENTITAIRE ET FORT ATTRAIT TOURISTIQUE.....	17
1.3.1. - <i>Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie</i>	17
1.3.2. - <i>Valorisation touristique du patrimoine naturel et environnemental</i>	17
2.- ENSEIGNEMENTS ISSUS DES RÉUNIONS DE TRAVAIL.....	19
2.1. – AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTÉE	20
2.1.1. - <i>L'amélioration de la mobilisation des bois</i>	20
2.1.2. - <i>Soutien de l'activité artisanale locale</i>	21
2.1.2.1.- <i>Les entrepreneurs de travaux forestiers</i>	21
2.1.2.2.- <i>Soutien et reconnaissance des petites scieries locales</i>	21
2.1.2.3.- <i>Soutien aux entreprises artisanales locales de la deuxième transformation</i>	22
2.1.3.- <i>Accompagnement des efforts de modernisation des scieries</i>	22
2.1.4.- <i>Encouragement à l'usage local du bois</i>	22
2.1.4.1.- <i>Le bois énergie</i>	22
2.1.4.2. - <i>Le bois dans la construction</i>	22
2.2. – CONSTRUIRE UNE FORÊT POUR DEMAIN	23
2.2.1. - <i>La place accordée à la forêt</i>	23
2.2.2. - <i>La structuration de la propriété forestière</i>	23
2.2.3.- <i>L'animation et la communication</i>	24
2.2.4.- <i>Avenir des peuplements issus des boisements résineux de la deuxième partie du XX^{ème} siècle</i>	24
2.2.5.- <i>Gestion de la sapinière</i>	25
2.2.6. - <i>Boisements feuillus et pin sylvestre</i>	26
2.2.7.- <i>Préoccupations liées à la voirie</i>	26
2.2.8. - <i>Environnement</i>	26
2.3. – DÉVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE.....	27
2.3.1. - <i>La forêt comme élément identitaire</i>	27
2.3.2. - <i>Développer une valorisation touristique autour du patrimoine environnemental et forestier</i>	27

3. - ORIENTATIONS ET STRATEGIE RETENUES	31
3.1. – AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTEE	32
3.1.1. - <i>Augmenter le niveau de mobilisation des bois</i>	32
3111. – Conforter et assurer une continuité des actions existantes	32
3112. – Développer la cohérence de la desserte forestière au niveau des massifs forestiers	32
3113. – Proposer des solutions innovantes en matière d'exploitation et de mise en vente de bois.....	32
3.1.2. - <i>Soutenir les entreprises artisanales locales</i>	32
3121. - Au niveau des entreprises de travaux forestiers.....	32
3122. - Au niveau des scieries artisanales et semi industrielles	32
3123. - Au niveau des entreprises de la deuxième transformation.....	32
3124. - Au niveau des entreprises de service associées.....	32
3.1.3. - <i>Accompagner la modernisation des scieries</i>	33
3.1.4. - <i>Favoriser l'usage local du bois</i>	33
3141 - Le bois énergie	33
3142 - Le bois dans la construction.....	33
3.2. – CONSTRUIRE UNE FORET POUR DEMAIN	34
3.2.1. - <i>Contribuer à une gestion durable des peuplements forestiers</i>	34
3.2.1.1. – Mise en place de guide de sylvicultures	34
3.2.1.2. – Promotion des techniques de gestion durable	34
3.2.1.3. – Amélioration des ressources forestières locales	34
3.2.1.4. – Développer certification et labellisation.....	34
3.2.2. – <i>Développer collectivement une gestion forestière durable</i>	34
3.2.2.1. – Lutter contre le morcellement de la propriété forestière	34
3.2.2.2. – Soutenir les propriétaires forestiers dans leur adhésion à cette démarche collective	34
3.2.2.3. – Favoriser la mise en œuvre d'une animation de proximité	34
3.2.2.4. – Accompagner la formation existant sur un territoire.....	34
3.3. – DEVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE	35
3.3.1. - <i>Préciser la place de la forêt dans le cadre de vie</i>	35
3.3.1.1. – Faire connaître les outils déjà utilisés sur le territoire	35
3.3.1.2. – Définition d'une vision collective de ce qu'il est possible d'attendre de la forêt.....	35
3.3.2. - <i>Améliorer l'activité touristique Autour de la forêt</i>	35
3.3.2.1. – Identifier les points forts du territoire.....	35
3.3.2.2. – Soutenir l'activité existante	35
3.3.2.3. – Identification de nouveaux produits	35
CONCLUSION.....	36

1. – SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Cette première partie vise à préciser les forces et les faiblesses du territoire lors de la phase de diagnostic ainsi que les différents points qui y sont considérés comme importants au niveau de la forêt et du bois.

Cette « photographie » sera éclairée des attentes exprimées par les différents acteurs et précisera les enjeux identifiés.

1.1. - UN IMPORTANT PATRIMOINE BOISE EN EVOLUTION

S'il est une caractéristique forte de la région d'Ambert, c'est bien la présence prédominante de la forêt dans les lignes de force du paysage. Le contexte est très favorable à la production de bois. Les peuplements sont très généralement dans un bon état sanitaire.

Les données issues de l'Inventaire Forestier National de 2003 proposent :

- * une ressource boisée importante en volume dont le tiers est représenté par du sapin pectiné et le quart par de l'épicéa commun. Au total, cela représente un volume de 21 millions de m³ soit un peu plus du tiers de la ressource boisée du département du Puy-de-Dôme et presque la moitié de sa ressource résineuse.
- * une augmentation annuelle de cette ressource de quasiment 1 million de m³.

1.1.1. - UN CONTEXTE FONCIER A PRENDRE EN COMPTE

Le morcellement de la propriété ainsi que le nombre important de petits propriétaires sont deux facteurs complexifiant sensiblement la gestion forestière sur la région d'Ambert. Sur ce secteur, la propriété forestière est à 90% privée, très morcelée et répartie sur un nombre important de petits propriétaires. Les deux tiers des surfaces forestières privées concernent des propriétés de plus de 4 hectares et sont répartis sur 15% des propriétaires.

Cette situation a incité les propriétaires forestiers à se regrouper et cela selon deux axes distincts :

- * soit au niveau de la représentation en adhérant à un syndicat de propriétaires forestiers,
- * soit au niveau technique :
 - en constituant, au niveau foncier, des unités de gestion commune par le biais de SMGF (forêt publique) ou groupements forestiers ou associations syndicales (forêt privée),
 - en adhérant à une des quatre coopératives forestières actives sur le secteur,
 - en adhérant à une association locale de propriétaires forestiers.

Les besoins exprimés ont pour objet principal la réduction du morcellement (recherche des voisins, biens vacants sans maître, successions, ...).

Un des enjeux importants mis en avant lors des phases de concertation et de travail collectif consiste à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour apporter un soutien au travail collectif des propriétaires forestiers.

1.1.2. - GESTION FORESTIERE ET RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS

Globalement la forêt du secteur d'Ambert est une forêt plutôt jeune avec une part prédominante des peuplements issus des boisements consécutifs à la déprise agricole de la deuxième partie du XX^{ème} siècle.

Les boisements résineux liés à la déprise agricole

Ces boisements sont principalement constitués de plantations d'épicéa commun sur d'anciennes parcelles agricoles de petite taille.

Leur installation a été réalisée par des propriétaires dont la préoccupation principale consistait à éviter « l'abandon » et la friche suite à l'arrêt de l'activité agricole.

Dans cette logique, les plantations n'ont pas toujours fait l'objet d'opérations sylvicoles adaptées. Leur manque d'entretien conduit à des boisements se caractérisant par une instabilité croissante ce qui compromet leur avenir à moyen et long terme.

Ici, l'enjeu est double,

- * d'une part, en assurant une mobilisation opportune de ces bois représentant un volume important,
- * et d'autre part, en reconstituant d'une manière raisonnée et durable ces boisements selon des techniques sylvicoles appropriées et partagées par tous. Le but recherché est d'accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables.

Dans ce contexte, il sera nécessaire de pouvoir disposer, peut être localement, de plants sélectionnés d'essences forestières adaptées aux conditions du milieu.

Les opérations de reboisement devront être conduites en étant vigilant sur le maintien à un niveau acceptable d'un équilibre sylvo-cynégétique recherché conjointement par les chasseurs et les propriétaires forestiers.

Gestion actuelle et avenir de la sapinière

Le sapin pectiné est l'essence la plus représentée au niveau de l'arrondissement d'Ambert tant en terme de surface de peuplement que de volume de bois.

Cette essence, présente depuis de nombreuses décennies, compose des boisements, parfois très anciens, avec une proportion non négligeable de vieux bois.

Les enjeux sont présents à plusieurs niveaux :

- * patrimonial, avec la volonté de maintenir une sapinière ancestrale et vecteur fort d'une identité locale,
- * sylvicole, avec la mise en œuvre d'une gestion durable plus adaptée favorisant le maintien de structures irrégulières ou jardinées, évitant le vieillissement et anticipant les conséquences de certains dépérissements liés à des déficits de gestion, une mauvaise adaptation aux stations en liaison avec les conséquences d'un réchauffement climatique annoncé.

Avenir du pin sylvestre

Essence traditionnelle du secteur, le pin sylvestre voit la part qui lui est réservée se réduire d'années en années. Actuellement, l'artisanat local a de plus en plus de difficultés à trouver des produits de gros diamètre. Depuis quelques années, les propriétaires forestiers préfèrent lui substituer le douglas, essence actuellement à la mode, mais pas forcément toujours bien adaptée aux conditions de station.

Ici, l'enjeu consiste à pérenniser la place de cette essence dans les boisements de la région.

Les peuplements feuillus

Les peuplements feuillus sont bien représentés sur le secteur mais sans qu'un enjeu économique significatif leur soit associé.

D'un point de vue patrimonial, les acteurs locaux ont mis en avant la nécessité de leur accorder une place plus importante, notamment en essayant de mieux valoriser les produits susceptibles d'être mobilisés.

Au niveau de la diversité environnementale, il est apparu nécessaire de :

- * veiller à la préservation et à la conservation des forêts feuillues d'altitude,
- * et de réactualiser l'identification des arbres considérés comme remarquables.

1.1.3. - AMELIORER LES CONNAISSANCES DU MILIEU FORESTIER

Une culture forestière peu partagée

Lors de la phase de diagnostic, il est apparu que la culture forestière n'était pas toujours partagée par tous ce qui se traduisait souvent par un manque de vision de la forêt sur le moyen et le long terme.

Ce constat, établi sur la totalité du territoire n'était cependant pas applicable de façon homogène. En particulier, les propriétaires forestiers motivés issus de secteurs dotés de Plans de Développement de Massif (PDM) faisaient preuve d'une sensibilité plus avancée.

Plus généralement, les besoins exprimés par les représentants des propriétaires vont dans le sens de l'encouragement à la réalisation de travaux sylvicoles (diversification des essences, pratiques de régénération naturelle, techniques de jardinage, ...) tout en étant vigilant sur le maintien d'un bon équilibre sylvo cynégétique. La préoccupation principale est de pouvoir disposer facilement d'outils techniques adaptés et d'un appui suffisant pour les mettre en œuvre.

S'appuyer sur le partage de la formation forestière

Ceci ne peut être mis en œuvre qu'en favorisant la formation des sylviculteurs et en assurant une continuité des actions mises en œuvre au niveau des Plans de développement de massif.

La volonté affichée vise à structurer une animation post PDM. Plus largement, l'animation forestière existante mérite d'être confortée en veillant à développer un travail en commun associant largement les sylviculteurs, les producteurs, transformateurs et utilisateurs de bois ainsi que les naturalistes, les chasseurs.

Préserver la qualité des paysages

En Livradois Forez, la forêt occupe une place structurante déterminante au niveau des paysages. Celle-ci conditionne parfois fortement tant la qualité de vie des habitants (permanents ou résidences secondaires) que le niveau d'attractivité touristique du pays. La qualité de l'activité forestière est déterminante sur la manière dont les paysages peuvent évoluer.

Dans un contexte de pression foncière, parfois forte sur quelques secteurs, et de manière à éviter une banalisation des paysages, l'accompagnement des propriétaires forestiers dans une meilleure prise en compte des paysages serait à envisager et ceci en liaison avec une meilleure identification des attentes du territoire en ce domaine.

Une sensibilité environnementale ordinaire

La région d'Ambert dispose d'un patrimoine environnemental varié sans être exceptionnel.

La sensibilité liée aux enjeux environnementaux est bien présente mais oubliée quelquefois au profit d'autres priorités. Cette situation peut être illustrée dans le domaine de l'eau où des opérations d'enrésinement, de franchissement des cours d'eau ou de plantation des zones humides peuvent parfois porter atteinte à la qualité des eaux.

Plus généralement, les enjeux de protection environnementale, vu leur prise en compte croissante, sont de moins en moins compris et même acceptés. D'ailleurs il est commun de parler le plus souvent de « contraintes environnementales ».

Les enjeux exprimés sont intimement liés à la connaissance locale des richesses environnementales. Il est certainement plus facile de protéger et conserver ce que l'on connaît le mieux. Ainsi, il serait probablement plus facile d'éviter le boisement des zones humides, de reconquérir les cours d'eau, de conserver le patrimoine naturel local.

La certification forestière

Actuellement le niveau de certification (PEFC) est faible sur le territoire. L'évolution récente du contexte économique conduit à une demande croissante pour l'exploitation forestière et de la transformation. Par contre, concernant la propriété forestière, le taux de certification est faible tant en nombre qu'en surface.

Un des enjeux consisterait à développer le niveau de certification en portant une attention toute particulière au niveau de la propriété forestière.

1.2. - UNE VALORISATION LOCALE DU BOIS A RENFORCER

1.2.1. - AUGMENTER LE NIVEAU DE MOBILISATION DES BOIS

Les données issues de l'Inventaire Forestier National (mission 2003) et de l'Enquête Annuelle de Branche (millésime 2008) indiquent :

- * une ressource boisée abondante et globalement de qualité, pouvant être, pour une grande partie, mobilisable dans de bonnes conditions d'exploitabilité,
- * dans une logique identique à celle constatée sur tout le Massif Central, un niveau de prélèvement annuel modeste (autour de 330 000 m³) en regard de l'accroissement annuel (quasiment 1 million de m³) et du volume sur pied actuel potentiellement mobilisable (boisements instables d'épicéa commun installés suite à la déprise agricole et gros bois de sapin).

Ces éléments contribuent à identifier l'augmentation du niveau de mobilisation des bois comme un enjeu important pour le territoire de la charte. Ce constat est conforme avec les orientations politiques de l'Etat (Plan mobilisation bois au niveau du Massif Central), de la Région Auvergne (SRADDT), du département du Puy-de-Dôme et du Parc Naturel Régional du Livradois Forez (Charte du Parc 2010-2022).

La réalisation de cet objectif ne sera effective au niveau du territoire que si l'on intervient sur quelques facteurs :

- * une propriété morcelée rendant délicate une dynamique de masse de mobilisation de bois,
- * la pérennité de la dynamique de mobilisation liée à l'animation de proximité mise en place dans le cadre des PDM,
- * une voirie publique pas toujours adaptée pour recevoir un trafic grumier en forte augmentation,
- * une méconnaissance des marchés du bois surtout au niveau des propriétaires forestiers,
- * une filière bois cloisonnée et peu lisible où l'absence de confiance handicape passablement le niveau des échanges,
- * une mobilisation de la ressource en dehors du territoire considérée comme un risque,
- * un faible niveau de certification PEFC surtout en ce qui concerne la propriété forestière.

Plus particulièrement, quelques grands domaines peuvent être détaillés :

Conforter les actions de mobilisation existantes

La dynamique locale de mobilisation est très variable selon les parties du territoire et selon les outils déjà mis en place.

Les secteurs dotés de Plan de Développement de Massif (PDM) bénéficient d'une animation de proximité qui apporte une réelle dynamique locale. Celle-ci est vraiment appréciée et les acteurs locaux sont très soucieux d'en voir assurée la continuité.

De la même façon, des schémas de desserte sont engagés sur quelques secteurs. Les opérations de voirie réalisées apportent un réel plus aux conditions de récolte des bois. Ce constat est confirmé par les professionnels exploitants forestiers avec des demandes d'améliorations pour le stockage des bois bord de route ainsi que pour l'accessibilité aux grumiers sur certaines parties de la voirie publique. La mise en œuvre des projets dépend de la capacité de financement des collectivités et du maintien à un bon niveau des aides publiques.

Les souhaits exprimés sont de trois ordres : permettre aux secteurs pas encore dotés de disposer de cet outil, veiller à l'implantation des places de dépôt ou de stockage en quantité suffisante et enfin de s'assurer de la continuité des financements nécessaires pour en assurer la réalisation.

Enfin, il est constaté une ressource importante en gros bois de sapin qui est peu mobilisée. Ce constat est aussi valable sur une bonne partie est du Massif Central. La volonté d'intervenir d'une manière plus ciblée s'est traduite par la mise en place d'actions spécifiques sur cette essence tant au niveau de l'interprofession qu'à celui du Parc Naturel Régional du Livradois Forez (projet de Pôle d'excellence rurale).

L'accompagnement de ces actions associant un panel d'acteurs plus étendu peut être envisagé au niveau du territoire de la charte.

Assurer l'entretien de la voirie publique

La route constitue le moyen quasiment exclusif de transport des bois. La politique actuelle de développer la massification de la récolte doit engendrer une augmentation très significative, en tonnage et en fréquence, du trafic routier lié aux grumiers. Cette augmentation de trafic commence à avoir des conséquences sur l'état de la voirie publique, généralement communale, pas toujours calibrée pour supporter des engins en pleine charge sans voir apparaître d'importantes dégradations.

L'entretien des voies communales devant supporter un trafic grumier en augmentation mérite une attention toute particulière où l'approche par territoire communal ne paraît pas la plus opportune.

Assurer des perspectives d'avenir aux entreprises de travaux forestiers

Le diagnostic de territoire a mis en évidence un tissu très fourni d'entrepreneurs de travaux forestiers (prestataires de service). La majorité de ces entreprises intervient sur plusieurs domaines d'activité (sylviculture, bûcheronnage, débardage).

Mais cette diversité numérique ne traduit pas forcément un fonctionnement en pleine activité de ces entreprises. En effet, le volume de travaux sylvicoles effectivement réalisé est relativement faible sur le secteur. De plus, compte tenu de leur faible importance, les propriétaires forestiers les réalisent eux-mêmes et peu de travaux sylvicoles sont effectivement mis en marché.

Cette tendance est aussi très liée au manque de reconnaissance de la profession d'entrepreneur de travaux forestiers pouvant même entraîner une diminution du niveau de technicité. C'est dans ce contexte que, par exemple, il sera difficile, dans les prochaines années, de trouver des bûcherons capables d'abattre des gros bois. Dans ces conditions, les perspectives d'avenir de cette profession ne sont pas des plus engageantes.

Un des enjeux importants au niveau du territoire de la charte pourrait consister à assurer des perspectives d'avenir aux entreprises de travaux forestiers. Une programmation plus importante de travaux forestiers de la part des propriétaires forestiers (publics ou privés) serait une manière d'y contribuer.

L'évolution des techniques forestières employées laisse présager de perspectives encourageantes comme le confirmement des installations récentes en terme d'exploitation mécanisée. La recherche de méthodes alternatives diversifiant aussi bien les techniques d'exploitation que les modes de mise en vente des bois pourrait ouvrir des perspectives de développement avec une possibilité pour les entreprises forestières d'apporter une réelle valeur ajoutée complémentaire.

1.2.2. - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES DE LA PREMIERE ET DEUXIEME TRANSFORMATION

Les diverses analyses économiques et démographiques réalisées sur l'arrondissement d'Ambert présentent une population en voie de vieillissement, une population active concentrée sur l'industrie ou le commerce et les services, mais faible attractivité pour une main d'œuvre qualifiée avec départ des jeunes actifs, des entreprises actuellement stables, dont certains leaders au niveau national ou européen, un artisanat très développé mais vieillissant. Ce constat général se retrouve au niveau de la filière bois.

L'Enquête Annuelle de Branche (millésime 2008) complétée par notre enquête sur l'activité forestière sur l'arrondissement d'Ambert identifie :

- * 21 unités de première transformation (scieurs)
- * 64 unités de seconde transformation (charpentiers, menuisiers, ébénistes, ...).

Les scieurs locaux jouent un rôle prédominant dans le fonctionnement d'une filière bois dont l'organisation apparaît peu transparente pour un non initié.

Sur les 21 scieries du territoire de la charte, 4 sont engagées dans des démarches industrielles (production individuelle de plus de 8 000 m³ de sciages par an), 9 sont des entreprises unipersonnelles de niveau artisanal et 8 sont dans une situation intermédiaire.

Avec 125 000 m³ de sciages produits annuellement, ces entreprises réalisent environ 40% de la production du Puy-de-Dôme. La production est en quasi-totalité composée de sciages résineux et permet de générer un chiffre d'affaire total de 32 à 35 millions d'euros (évaluation pour l'année 2009) en employant environ 170 emplois directs.

1.2.2.1. - Les entreprises industrielles de la première transformation

Les 4 entreprises de niveau industriel réalisent 85% du volume scié sur l'arrondissement d'Ambert. Elles sont capables de produire des sciages séchés et même rabotés et traités. Certaines se sont même engagées dans la production de sciages transformés (lamellé-collé, contrecollé, ...).

Ces unités se sont engagées dans un processus de modernisation qui les place actuellement dans le peloton de tête des scieries du département. D'importants investissements ont permis une modernisation de l'outil de production et une augmentation de la productivité.

Pour le territoire de la charte, elles réalisent 85% du chiffre d'affaire et emploient 67% des emplois directs. Elles sont aussi impactées par le peu d'attractivité de la profession sur une main d'œuvre qualifiée.

Les demandes sont exprimées par ces professionnels en terme de :

- * sécurisation de l'approvisionnement,
- * amélioration de l'image et la réputation de la profession,
- * maintien et le développement des aides liées aux investissements.

L'enjeu au niveau de la charte peut consister à apporter un soutien et accompagner les efforts de modernisation de ces entreprises.

1.2.2.2. - Les entreprises artisanales et semi industrielles de la première transformation

Les 17 entreprises de niveau artisanal ou semi industriel représentent 15% du volume scié, 15% du chiffre d'affaire (valeurs 2009) mais 33% des emplois directs. Prises dans leur ensemble, l'importance économique de ces entreprises est plutôt modeste. Cependant, elles jouent un rôle reconnu et structurant au niveau de la vie locale surtout de part les services de proximité qu'elles rendent.

Le diagnostic a mis en évidence des perspectives d'avenir très limitées pour les scieries artisanales. Ce constat semble devoir être acté dans l'esprit des responsables de ces entreprises. Par contre, celles de la catégorie des semi industrielles ont, pour une très grande majorité, émis des souhaits en terme de renouvellement de matériel et d'appui dans le domaine de la commercialisation.

Lors des contacts individuels menés lors de la phase de diagnostic, quelques besoins particuliers ont été exprimés :

- * pouvoir obtenir des aides aux investissements pour le renouvellement de matériel (de préférence d'occasion) ou pour l'amélioration des infrastructures (locaux techniques, parcs à grume, ...)
- * renforcer l'approvisionnement à partir de bois d'origine locale,
- * appui pour améliorer la commercialisation (trouver de nouveaux marchés, sécuriser les ventes, ...),
- * appui au niveau de la communication et de la promotion des produits.

Les enjeux pouvant être mis en avant consistent dans un premier temps à essayer de répondre aux besoins qui ont été exprimés individuellement. Ce travail ne pourra être réellement effectif qu'avec une implication obligatoire des principaux intéressés !!

Une voie de développement serait probablement à envisager par un encouragement des ces opérateurs à travailler en commun sur quelques domaines contribuant au soutien de leur activité :

- * commercialisation (achat de bois, recherche de nouveaux marchés, regroupement pour vendre des produits, assurer la promotion, ...),
- * partager des techniques ou transformer des produits avec une plus grande valeur ajoutée (séchage, traitement, rabotage, ...).

1.2.2.3. - Les entreprises artisanales de la deuxième transformation

La seconde transformation est bien développée au niveau du tissu artisanal. Un peu plus de 64 entreprises travaillant dans le secteur de la charpente, menuiserie, ébénisterie, Leurs marchés sont principalement alimentés par de la clientèle locale et de proximité.

Les successions ou de reprises d'affaires seront prochainement à suivre de près.

Un des enjeux au niveau du territoire consisterait à accompagner la continuité de cette activité en apportant un appui au niveau des successions ou reprises de ces entreprises. Comme précédemment, ceci ne peut être opérationnel qu'avec une réelle implication des principaux intéressés !!

1.2.3. - FAVORISER L'USAGE LOCAL DU BOIS

Un des volets allant dans le sens d'une augmentation locale de la valeur ajoutée peut être de favoriser l'usage local du bois. Deux domaines sont ici considérés : le bois comme source d'énergie et le bois dans la construction.

Valorisation locale du bois énergie

Le bois énergie est traditionnellement très largement utilisé localement au niveau du chauffage individuel (bûches). Un potentiel existe au niveau du chauffage plaquettes, tant au niveau collectif qu'individuel. Sur le territoire, des installations de chauffage collectif sont en cours de fonctionnement et de nouveaux projets apparaissent régulièrement. Se pose alors de plus en plus la question de l'approvisionnement avec des produits de qualité. L'évaluation de la ressource locale (bois énergie) est actuellement en cours dans le cadre d'un plan d'approvisionnement au niveau du Parc Livradois Forez.

Un enjeu pourrait consister à permettre à la filière de s'organiser pour rationaliser l'approvisionnement des unités de chauffage (mise en place de place de dépôt, de places de stockage) en utilisant le plus possible les installations déjà existantes et en favorisant les circuits courts.

Développer l'usage du bois dans la construction locale

Une autre voie de développement pourrait consister à encourager l'usage du bois dans la construction locale. L'élaboration de produits transformés localement et mieux calibrés inciterait probablement les utilisateurs de la deuxième transformation à avoir recours à des produits d'origine lointaine.

1.3. - LA FORET, ELEMENT IDENTITAIRE ET FORT ATTRAIT TOURISTIQUE

1.3.1. - PRECISER LA PLACE DE LA FORET DANS LE CADRE DE VIE

Assurer une place raisonnée à la forêt

La région d'Ambert se caractérise, au niveau du paysage, par des unités intimement liées au relief et à l'occupation des sols où la forêt est un marqueur fort d'identité territoriale. Une juxtaposition d'ouverture et de fermeture d'espaces évoluant vers des clairières agricoles habitées au milieu de la forêt peuvent fournir une sensation de fermeture et d'isolement en particulier au regard des récents boisements résineux mono spécifiques. De plus, l'omniprésence forestière inhibe fortement la perception du relief et rend floue sa lisibilité ; les vallées et les ripisylves associées deviennent de moins en moins identifiables.

Concomitamment à l'aspect oppressant associé à cette fermeture des paysages et peut être même à leur banalisation, les ambiances qui se dégagent d'un massif sont agréables à vivre pour le promeneur. Le paysage forestier est aussi apprécié et attractif.

Un enjeu du territoire serait de préciser ce qu'il est attendu localement de la forêt et de la place qu'elle doit occuper dans le territoire en liaison avec les paysages et avec la qualité de vie.

Préservation d'éléments contribuant à l'identité du territoire

L'état des lieux a aussi mis en évidence une préoccupation de plus en plus prégnante de préserver la forêt en particulier au niveau de sites considérés comme emblématiques sur le territoire.

La mise en place et l'adaptation d'outils adaptés à cette démarche seraient utiles sur les secteurs considérés à fort enjeu.

1.3.2. - VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

Préciser la politique touristique liée à la forêt

La forêt est considérée comme un cadre d'ambiance, un facteur d'attractivité touristique important par la qualité des paysages proposés. Elle contribue à proposer une ambiance locale où le calme est recherché.

La randonnée, sous toutes ses formes, constitue un élément essentiel de l'activité touristique locale. Elle sert de lien au niveau des initiatives locales pour la mise en valeur d'éléments naturels et culturels.

De par son positionnement en dehors des grands flux régionaux, l'activité touristique du secteur est caractérisée par des pratiques et des échanges souvent hors du domaine marchand où les résidents secondaires, particulièrement présents,

jouent un rôle majeur. De plus, on peut constater une faible diversité et peu de lisibilité en terme d'opérateurs touristiques locaux.

Globalement, il sera utile de préciser, au préalable, la politique touristique liée à la forêt et probablement d'identifier à la fois les sites majeurs à valoriser ainsi que les opérateurs intervenant déjà sur le territoire.

Recherche de produits et prestataires

Le tourisme lié à la forêt semble relever principalement du domaine non marchand avec un potentiel d'achat lié, en particulier avec les occupants de résidences secondaires.

De plus, peu de propositions d'offres touristiques concernent les intersaisons.

Enfin, la diversité des produits et des prestataires ne peut qu'être améliorée.

Dans ce domaine, les enjeux pourraient consister à rechercher des produits et des prestataires permettant éventuellement de proposer une offre multiple où le client fait son programme à la carte.

Il conviendrait aussi de rechercher des prestations hors saison.

2. - ENSEIGNEMENTS ISSUS DES REUNIONS DE TRAVAIL

Suite à la présentation du diagnostic de territoire, le comité de pilotage du 10 novembre 2010 a décidé la mise en place de groupes de travail chargés de réfléchir aux orientations et perspectives stratégiques pouvant être retenues au niveau de la charte forestière.

Trois grands thèmes de réflexion ont été définis par le comité de pilotage de la charte :

- 1 - Augmentation locale de la valeur ajoutée mobilisée par la filière,
- 2 - Construire une forêt pour demain,
- 3 - Développer un volet identitaire et touristique.

Les groupes de travail se sont réunis le 17 février à Marsac-en-Livradois, le 18 février à Ambert et le 17 mars à Saint-Germain-l'Herm.

La synthèse des six réunions est proposée ci après.

Elle s'est enrichie des décisions prises par le comité de pilotage fixant les orientations et perspectives stratégiques de la charte forestière, le 13 mai 2011 à Ambert.

2.1. – AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTEE

2.1.1. – L'AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES BOIS

Les participants ont tous mis en avant le plus apporté par la réalisation des schémas de desserte. La création de voirie structurante au sein de massifs forestiers a amélioré de manière significative l'accessibilité des massifs, les conditions d'exploitation et le niveau de collecte des bois.

Cependant, les exploitants forestiers ont signalé que ces améliorations ne sont pas suffisantes si les conditions de stockage des bois bord de route ne sont pas organisées. Les schémas de desserte devraient prévoir un peu plus de places de dépôt ou places de stockage de bois convenablement réparties le long des voies de desserte. Se pose alors, le problème de pouvoir disposer du terrain approprié pour pouvoir les installer (accord des propriétaires des terrains, ...). La mise en place d'un dispositif foncier adapté, quitte à pouvoir acquérir les terrains, a été envisagé.

La deuxième réunion a été l'occasion de passer en revue la liste de contraintes associées à l'exploitation forestière. Contraintes environnementales, interdiction par temps de neige, barrières de dégel, exploitation hors sève, hors période humide et hors période touristique peuvent ne rendre possible l'activité d'exploitation forestière que sur 4 mois dans l'année. En plus, les exploitants forestiers doivent tenir compte de délais parfois importants nécessaires pour obtenir les autorisations indispensables liées à l'utilisation de la voirie. La réduction des délais liés aux autorisations (voir expérience menée au niveau de la charte forestière du Pays de Guéret ou désignation d'une personne référent au niveau communal ou intercommunal) et peut être la création de « quais de chargement » pourrait être envisagés.

Les politiques nationales et locales prévoient d'inciter un accroissement significatif du volume bois mobilisé. Une augmentation d'environ 1 million de m³ serait envisagée sur la région Auvergne. Cette évolution, associée avec la mise en marché de coupes de volume de plus en plus important, aura pour conséquence inéluctable d'augmenter en proportion le niveau de trafic lié à l'acheminement des bois vers les unités de transformation (fréquence d'utilisation et peut être même en tonnage). La voirie publique surtout communale n'est pas forcément adaptée pour supporter un tel niveau d'activité avec les dégâts qui y sont liés. L'amélioration de la qualité d'une partie de ces infrastructures devient indispensable. Ceci pourrait être conduit en liaison avec la mise en place d'une organisation de la circulation des grumiers qui devrait s'envisager à une échelle bien supérieure au niveau communal (grand massif forestier, Pays, ...).

L'incitation à une meilleure mobilisation des bois est liée d'une part à la qualité de la desserte locale mais aussi l'existence de marché direct où le conseil et la coopération sont suffisamment présents.

L'innovation nécessaire dans ce domaine pourrait s'exprimer sur la recherche de nouveaux modes d'exploitation (débardage par câble, plateformes de stockage ou de tri des bois, ...) ou sur la diversification des modes de vente (contrats d'approvisionnement, prévente de bois façonnés, bois vendus façonnés bord de route, ...).

Il est aussi apparu important de bien s'appuyer sur les dispositifs de formation existant localement.

Le comité de pilotage du 13 mai 2011 a affirmé que toute réflexion menée sur une augmentation de la mobilisation des bois doit nécessairement générer **localement** un surcroît d'activité par la création d'entreprises nouvelles ou le développement de la pluriactivité.

2.1.2. - SOUTIEN DE L'ACTIVITE ARTISANALE LOCALE

2.1.2.1.- Les entrepreneurs de travaux forestiers

Le diagnostic de la charte forestière a mis en évidence la nécessité, pour le territoire, d'œuvrer en faveur du métier d'entrepreneur de travaux forestier.

Les débats ont confirmé les besoins actuels et à venir tant en bûcherons capables d'abattre (et pas seulement faire tomber) des gros bois. Sur une période récente, un bon nombre a été formé localement mais une très infime minorité exerce réellement cette activité difficile et dangereuse. Le niveau de rémunération serait un des facteurs principaux conditionnant cette situation.

Malgré une forte demande et des besoins importants liés au marché actuel, il est aussi difficile de pouvoir recruter des conducteurs de machine (abattage, ...).

La difficulté du travail d'entrepreneur forestier devrait être abordée en liaison avec la réflexion technique à mener sur le reboisement à conduire après coupe rase (incitation des propriétaires à réinvestir après coupe rase, réduction des coûts de reboisement, dispositif d'aides éventuels pour inciter à replanter).

Pouvoir disposer localement de plus d'opérateurs compétents semble être une préoccupation commune à tous les partenaires présents. Une voie de développement peut être recherchée au niveau de la création d'entreprises d'exploitation forestière susceptibles de regrouper bûcherons et débardeurs. Pour cela, il est reconnu de s'appuyer sur les formations dispensées localement (Ambert, ...) en veillant à améliorer l'image de marque du travail en forêt surtout auprès des jeunes. Dans ce domaine, il y a souvent une confusion entre les différents métiers du bois comme c'est le cas entre technicien de gestion et technicien de production (scierie, ...). Le recours au contrat d'apprentissage mériterait d'être favorisé.

De plus, dans l'état actuel des choses, la situation ne permettrait pas de s'adapter localement d'une manière satisfaisante pour répondre aux conséquences d'évènements climatiques comme on en a connu ces dernières années. Mener une réflexion sur le renforcement de la profession où l'on n'oublierait pas une approche prospective et préventive permettant de répondre à certains aléas climatiques a été souhaité.

2.1.2.2.- Soutien et reconnaissance des petites scieries locales

Le débat ne s'est pas engagé sur ce domaine compte tenu de l'absence des représentants de ces unités.

Toutefois, il a été rappelé les attentes identifiées lors des entretiens individuels à savoir :

- * amélioration de l'outil de production selon les demandes exprimées,
- * soutien au niveau commercialisation (appui sur l'amélioration de l'approvisionnement pour les unités semi - industrielles, recherche de nouveaux marchés, sécurisation paiements, ...).

2.1.2.3.- Soutien aux entreprises artisanales locales de la deuxième transformation

Ici aussi, le débat ne s'est pas engagé sur ce domaine compte tenu de l'absence des représentants de ces unités.

La question s'est posée de savoir s'il y avait matière à initier un projet de 2^{ème} transformation en liaison avec les caractéristiques mécaniques des matériaux.

De même, une aide à la recherche aux débouchés sur des volumes importants peut-elle être imaginée ?

2.1.3.- ACCOMPAGNEMENT DES EFFORTS DE MODERNISATION DES SCIERIES

Là non plus et pour les mêmes raisons, le débat ne s'est pas engagé. Toutefois, il a été rappelé les attentes identifiées lors du diagnostic à savoir :

- * Contribution à améliorer la sécurisation de l'approvisionnement.
- * Contribution à l'évolution de l'image de marque de la profession.
- * Demande en main d'œuvre qualifiée.
- * Maintien et développement du soutien financier aux investissements.

2.1.4.- ENCOURAGEMENT A L'USAGE LOCAL DU BOIS

2.1.4.1.- Le bois énergie

Actuellement au niveau du bois énergie, une augmentation de la demande est constatée tant au niveau du bois bûche que de la plaquette.

Globalement, il est signalé un manque de visibilité sur l'avenir de la filière chauffage et des questions se posent sur la fiabilité du marché. Un plan d'approvisionnement territorial est en cours de réalisation sur le territoire du Parc afin de préciser les disponibilités locales.

La structuration actuelle du marché conduit à une organisation de la livraison des matériaux basée sur des transports longs et parfois croisés entre agglomérations et zone rurale. Un travail sur l'organisation de circuits courts est fortement souhaité.

De plus, la qualité des produits fournis est très variable. Les clients (particuliers ou collectivités) n'ont pas toujours les éléments pour pouvoir juger du type de produit livré. Une meilleure organisation du marché devrait passer par une définition plus précise, en terme de qualité, des types de produits fournis (labellisation au niveau de la plaquette !!).

La production de plaquettes pour les clients privés n'est pas toujours aisée compte tenu des petites quantités livrées et de la dispersion des clients potentiels. La possibilité de pouvoir disposer d'aires de stockages intermédiaires (de 5 à 6 000 m²) serait fortement souhaitée pour améliorer la qualité du marché local. Des bâtiments de stockage pourraient aider aussi les acteurs de la filière surtout au niveau de la régularité de livraison en période hivernale. Il est rappelé qu'il existe des plateformes de stockage sur le territoire et qu'il conviendrait aussi de les faire fonctionner.

2.1.4.2. - Le bois dans la construction

La construction utilisant le bois comme matériau est à maintenir. Les interventions affichées seraient essentiellement du domaine de la promotion et de la communication.

2.2. – CONSTRUIRE UNE FORET POUR DEMAIN

2.2.1. – LA PLACE ACCORDEE A LA FORET

La place à accorder à la forêt est une préoccupation qui est présente sur le territoire mais selon une importance variable selon les secteurs. Par endroits, la pression foncière devient tellement forte que les outils actuellement à disposition localement ne paraissent plus suffisants tant pour protéger la forêt que pour favoriser le développement de l'activité agricole.

Sur certains secteurs, la mise en place d'Espaces Boisés Classés est apparue comme une solution pour préserver le patrimoine boisé.

Par ailleurs, sur la commune de La Chapelle Agnon, un outil de réflexion sur l'occupation du territoire a été testé. Il reposant sur une concertation mise en place localement et permet de tenir compte des intentions de propriétaires. Reposant sur une approche globale des intérêts forestiers et agricoles, il consiste à la mise en place d'un outil cartographique qui a le mérite d'être voulu et reconnu localement. Il localise la place à réserver à la forêt, celle à l'agriculture et un espace tampon pouvant être remis en valeur agricole. Cet outil peut être d'un soutien précieux aux décideurs dans des secteurs à forte pression foncière.

2.2.2. – LA STRUCTURATION DE LA PROPRIETE FORESTIERE

La structuration de la propriété forestière tant privée que publique est considérée par tous comme un facteur déterminant conditionnant fortement l'activité de la filière bois. Elle est considérée comme extrêmement dépendante de la volonté des propriétaires.

Dans ce domaine, le comité de pilotage du 13 mai 2011 a considéré que l'amélioration des structures foncières forestières devait être considéré comme un sujet important pour le territoire. L'évolution récente des frais notariés ne va pas dans le sens de l'incitation au regroupement de parcelles boisées. Une réflexion sur les structures foncières devrait être conduite en promouvant les outils de regroupement déjà existants mais aussi en essayant d'en imaginer de nouveaux. L'objectif serait de constituer des unités viables en terme de gestion, en continuant les initiatives de regroupement et en informant sur les divers modes de regroupement possibles.

Les regroupements constituent des voies d'évolution sur lesquelles il est souhaitable de continuer à travailler.

Deux types de regroupements peuvent être envisagés :

- a) – au niveau du foncier, en agissant sur le regroupement de parcelles. La constitution d'une réserve foncière concernant des parcelles forestières serait un outil qui aiderait à favoriser les échanges, quelques propriétaires étant intéressés pour vendre leurs parcelles isolées sans toujours savoir comment procéder. Cette démarche faciliterait aussi très certainement la création d'infrastructures (place de dépôt ou de stockage) nécessaires en vue d'améliorer la mobilisation des bois et ce, dans un intérêt collectif.

- b) - au niveau technique, en agissant avec les propriétaires. Ce type d'intervention concerne principalement la gestion par la mutualisation des moyens avec, en outre, les associations locales et en liaison avec les organismes de conseil et les instances représentatives des propriétaires forestiers. Il est possible de s'inspirer des expériences de regroupement en sous massifs conduites en vallée de l'Ance.

La mise en place d'une réserve foncière a été abordée lors de la deuxième séance de travail. Dans un premier temps et pour savoir qui va porter le projet, il paraît important de s'appuyer en priorité sur des organismes (SAFER, Etablissement Public Foncier – Syndicat Mixte d'Action Foncière du Puy-de-Dôme [EPF-SMAF], ...) ou des outils (bourse foncière forestière du Puy-de-Dôme, ...) actuellement disponibles. Une animation locale est indispensable pour assurer le suivi des opérations ainsi qu'un bon fonctionnement. La démarche semble dépasser le simple domaine de la charte forestière. De plus, la faisabilité est particulièrement liée au contexte réglementaire et celui-ci devra être analysé avec une grande attention.

2.2.3. - L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

L'animation et la communication sont des volets considérés comme importants. Plus d'informations sont réclamées concernant la forêt, sa gestion, son exploitation ainsi que les besoins de la première transformation et la manière dont les produits sont utilisés.

Les participants au groupe de travail sont unanimes pour pouvoir disposer d'une animation de proximité en continuité avec ce qui est réalisé au niveau des plans de massif. De plus, les secteurs qui ne disposent pas encore de ce dispositif (Pays de Cunhat, ...) sont désireux d'en être prochainement dotés.

L'idée de contribuer à établir une reconnaissance (peut être financière) auprès de propriétaires mettant en œuvre une « bonne gestion » a été émise.

Le comité de pilotage du 13 mai considère le niveau actuel d'animation comme un acquis à ne pas laisser perdre et souhaite que la totalité du territoire puisse en être pourvu.

De plus, le conseil aux propriétaires doit jouer un rôle déterminant surtout en regard avec les mutations prévisibles associées aux parcelles arrivant à maturité.

2.2.4. - AVENIR DES PEUPELEMENTS ISSUS DES BOISEMENTS RESINEUX DE LA DEUXIEME PARTIE DU XX^{EME} SIECLE

Les boisements artificiels installés suite à la déprise agricole occupent une part importante dans le paysage local. N'ayant pas été entretenus pour une très grande majorité, ils présentent des signes d'instabilité de plus en plus marquée et la question de leur renouvellement prochain se pose de plus en plus.

Il s'agit alors de savoir si le renouvellement doit se faire à l'identique pour repartir sur un nouveau cycle comparable au précédant. Les manières de procéder ne sont pas forcément bien connues sur l'ensemble du territoire même si, sur quelques secteurs, il est possible de disposer de suffisamment d'informations pour réaliser une

replantation dans de bonnes conditions. Les bonnes pratiques sylvicoles préconisées sur certains secteurs pourraient être portées à la connaissance d'un large public par le biais d'itinéraires techniques ou de guide sylvicole.

Une telle démarche contribuerait à préciser ce qui est accepté et préconisé de nos jours en matière de technique sylvicole. Notamment, il a été question de savoir comment opérer pour gérer les boisements après coupe rase tout en contribuant à une meilleure intégration paysagère. Cette intervention est très liée à la volonté des propriétaires forestiers et à leur réelle volonté de reboiser. L'identification de zones à enjeux paysagers devrait être un préalable, référence a été faite à la charte paysagère de Florence. L'idée de pouvoir expérimenter des manières de procéder différentes pouvant aussi réduire les coûts d'intervention a été proposé.

Si le propriétaire décide de repartir sur une plantation, il est nécessaire qu'il puisse disposer, si possible localement, de plants forestiers de qualité, situation qui semble devenir aujourd'hui de plus en plus difficile.

Lors des réunions de travail, la problématique « dégâts de gibier » a été peu abordée. Le comité de pilotage du 13 mai 2011 a précisé que le nourrissage en forêt n'était pas souhaité et que la charte d'agrainage actuellement en cours était respectée. De plus, il a été réaffirmé la volonté d'éviter l'installation de population de cerf sur le secteur.

Il est signalé que les dispositifs à mettre en œuvre ne doivent pas inciter à reboiser des zones dont la vocation forestière n'est pas avérée (cours d'eau, zones humides, proximité des habitations, ...). Un inventaire ou une identification des zones à enjeux environnementaux pourrait être établi en lien avec la réglementation des boisements et servirait d'outil de concertation et de veille.

Le besoin de partager les techniques forestières a été aussi exprimé en fin de réunion en s'appuyant sur les systèmes de formation existants (FOGEFOR)

2.2.5. - GESTION DE LA SAPINIÈRE

Le souhait affiché est celui du maintien de la sapinière traditionnelle avec un accompagnement des propriétaires pour éviter des changements radicaux. Il s'agirait d'œuvrer en continuité des opérations déjà engagées sur cette essence sur une partie du territoire tout en mettant en œuvre des mesures de protection de la sapinière.

Des réponses doivent être apportées sur le renouvellement de la sapinière vieillissante sans régénération et sur l'avenir des sapinières de basse altitude.

La gestion individuelle de très petites parcelles ne permet pas toujours d'assurer des renouvellements obtenus de manière traditionnelle. Des opérations menées conjointement sur plusieurs petites parcelles attenantes pourraient être envisagées ainsi qu'une aide au marquage des bois.

L'idée que les propriétaires forestiers doivent être fiers de leur sapinière a été évoquée plusieurs fois. Elle a été associée à la nécessité de contribuer à la conservation du sapin tout en développant une argumentation commerciale liée à la qualité des bois. La mise en place d'une labellisation, peut être liée à des circuits courts, pourrait en être un outil intéressant.

D'autres territoires sont aussi confrontés à cette problématique. Des visites pourraient être organisées en vue d'échanger sur le sujet. Il a été rappelé qu'il est important de travailler en connexion avec les opérations déjà engagées à des échelles plus vastes que celle du territoire de la charte (PNR du Livradois Forez, Région, Massif Central).

2.2.6. - BOISEMENTS FEUILLUS ET PIN SYLVESTRE

S'est posé la question de l'avenir des peuplements feuillus et de leur possible valorisation. La protection des feuillus est même souhaitée. Les enjeux de conservation (dans le cadre de la hêtraie sapinière entre autres) pourraient être exprimés au niveau d'un guide sylvicole.

Les mêmes réflexions ont été émises pour le pin sylvestre.

Plus globalement, une démarche visant à la protection des ressources génétiques locales est souhaitée.

2.2.7. - PREOCCUPATIONS LIEES A LA VOIRIE

Le besoin de disposer d'emplacements adaptés pour pouvoir stocker les bois se fait de plus en plus sentir. Il faut bien noter que les conditions de stockage des bois en bordure des routes goudronnées évoluent en liaison avec la viabilité de la voirie publique et son usage dans de bonnes conditions de sécurité de. Leur implantation devra faire l'objet d'un choix raisonné et elle pourrait être facilitée si la maîtrise foncière en était assurée.

Un diagnostic de cette voirie communale mériterait d'être réalisé en se concentrant sur les axes principaux de liaison afin d'identifier les sections comportant des points de fragilité.

2.2.8. - ENVIRONNEMENT

La gestion durable des forêts est associée à une bonne prise en compte de l'environnement. Une sensibilisation sur ce domaine semble souhaitée en se basant sur les formations existantes et ce en liaison avec la promotion de la certification.

Etablir un porté à connaissance des enjeux environnementaux paraît être un bon outil afin d'informer les propriétaires sur ce domaine.

La biodiversité forestière en Livradois n'est pas forcément bien connue. Il conviendrait de s'intéresser à certaines espèces animales, en particulier à l'avifaune, qui sont des composantes parfois emblématiques de la biodiversité forestière en Livradois Forez.

Au cours de la deuxième réunion, il a été précisé que, plutôt que d'avoir une approche globale, cette problématique devrait être abordée d'une manière transversale dans tous les projets et toutes les actions pouvant être mises en œuvre. La démarche serait axée principalement sur la sensibilisation.

2.3. – DEVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE

2.3.1. – LA FORET COMME ELEMENT IDENTITAIRE

Une forêt considérée comme mal gérée, la diminution du nombre d'agriculteurs, les paysages qui se ferment et l'essor des friches, voilà quelques constats qui contribuent à donner une image négative de la forêt sur le territoire. Plutôt que de s'abandonner dans ce constat négatif, il est important que les propriétaires mais aussi la population locale soient fiers de leur forêt en Livradois Forez. C'est un vecteur important de l'identité locale.

Dans le cadre de leur gestion quotidienne, les propriétaires forestiers sont des acteurs incontournables qui prennent une part prépondérante dans le façonnage des paysages. L'ambiance générale qui en résulte constitue un élément conditionnant fortement la qualité de l'accueil. La qualité des paysages est intimement liée à la manière dont les forêts sont effectivement gérées d'où la nécessité d'encourager les propriétaires à réinvestir et à s'occuper de leur forêt.

Par endroits, forêt et agriculture sont intimement liés et développent des types de paysages particuliers. Des itinéraires de gestion liés à l'agroforesterie pourraient être expérimentés.

Il est apparu nécessaire d'accompagner la gestion forestière en précisant des préconisations de bonne gestion en liaison avec l'évolution des paysages peut être par la mise en place d'outils ou conseils adaptés. La mise en place d'un « comité » pourrait aider à identifier une certaine vision collective de ce qu'il est possible d'attendre de la forêt sur le territoire. Les liens entre les divers acteurs de la filière forêt bois et les usagers de la forêt pourraient se renforcer à partir de chartes de bonne conduite élaborées conjointement.

Le travail de zonage du territoire élaboré sur la commune de la Chapelle Agnon a été présenté. Ce document cartographique repose sur les résultats d'une concertation locale où agriculteurs, forestiers et responsables locaux sont conjointement impliqués. Il localise la place à réserver à la forêt, celle à l'agriculture et un espace tampon pouvant être remis en valeur agricole. Cet outil peut être d'un soutien précieux aux décideurs dans des secteurs à forte pression foncière.

2.3.2. – DEVELOPPER UNE VALORISATION TOURISTIQUE AUTOUR DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET FORESTIER

L'activité touristique bénéficie d'un maillage bien développé en Livradois Forez. Cependant, il reste encore des éléments remarquables du territoire qui ne sont pas forcément encore valorisés. L'image « Parc du Livradois Forez » constitue localement un des éléments principaux d'attractivité, la forêt n'intervient qu'après, en tant que contexte favorable. Ainsi, la mise en valeur des forêts patrimoniales (forêts emblématiques, bois de marine, sites naturels, ...) serait à construire avec une obligation de l'associer avec des animations et des prestataires qui s'impliqueraient pleinement dans la démarche.

Les discussions ont mis en évidence l'obligation de disposer d'un état des lieux préalable ce qui aiderait à identifier plus facilement des pistes de développement. La démarche devra être menée conjointement avec celle conduite actuellement par la Maison du Tourisme au niveau du Parc Naturel Régional du Livradois Forez. Il serait utile de disposer de la liste des utilisations ou activités identitaires et touristiques (randonnées, fêtes, animations, ...).

Il convient de ne pas oublier que le tourisme contribue aussi au maintien de la vie culturelle locale.

L'activité touristique concerne, principalement et ce, dans un premier temps, les acteurs déjà présents sur le territoire avec un partenariat qu'il semble nécessaire de développer avec les offices de tourisme. Une voie de progrès pourrait consister à travailler sur une mise en réseau des plusieurs prestataires existants autour de thèmes porteurs et fédérateurs comme par exemple le projet des routes thématiques développées par les parcs du Massif Central.

La mise en place de produits touristiques est conditionnée par l'existence d'opérateurs susceptibles de concevoir et mettre en forme un projet. Mais cela ne peut se faire efficacement que dans le cadre d'une démarche professionnelle. Il est rappelé le rôle du réseau Cap'Actif qui intervient, au niveau du territoire du Parc Naturel régional Livradois Forez, dans l'accompagnement des porteurs de projets.

L'accent est mis sur la mise en marché des produits qui doit être organisée avec professionnalisme et faire référence à des outils déjà existants. L'accompagnement des prestataires dans le montage et le lancement de leur projet devraient être organisé dans le cadre d'une valorisation touristique locale (label ou charte). Le soutien aux activités existantes nécessite de mettre en place un accompagnement spécialisé et aussi de trouver des moyens appropriés. Dans ce contexte, le cas de « La forêt de l'Aventure » au col de Toutée sur Cunlhat est évoqué. Il s'agit d'une reprise en 2008 d'une activité déjà existante sur le territoire, spécialisée dans le parcours acrobatique dans les arbres. Le fonctionnement sur les années 2008 à 2010 lié au « sauvetage » de l'entreprise, a confirmé l'intérêt de cette attraction avec une clientèle en augmentation depuis la réouverture. Aujourd'hui, l'obligation de diversifier l'offre sur le site pour les prochaines années ne peut se faire qu'avec la réalisation d'investissements pour lesquels un appui financier serait le bien venu.

Localement, le tourisme est organisé sur le domaine non marchand. Il semble utile d'envisager son développement dans le cadre d'une démarche de filière en portant une attention particulière sur la proposition de prestations hors période. Le bon sens veut que la mise en œuvre de ces attractions soient réalisées « quand les gens sont là ». La recherche de prestataires mérite de s'appuyer sur des canaux déjà existants et qui fonctionnent. Les acteurs locaux comme les accompagnateurs de moyenne montagne sont à associer dans cette démarche.

Le tourisme familial est développé localement. Dans ce contexte, il convient de ne pas oublier les activités susceptibles d'intéresser un jeune public avec un volet éducatif pouvant s'adapter à l'accueil de scolaires. Dans ce contexte, il est rappelé qu'il est possible de s'appuyer sur des animations déjà existantes.

L’hébergement non marchand joue un rôle prépondérant dans l’activité touristique locale. Mais cela n’empêche pas de rechercher des prestations (thématiques) susceptibles d’intéresser une clientèle de proximité avec des propositions de courts séjours. Généralement, le développement de l’activité touristique dépend beaucoup de la qualité de l’hébergement, parfois dans le haut de gamme.

L’identification de nouveaux produits peut s’appuyer sur la valorisation de ressources locales : chasse, pêche, cueillette. Nous sommes ici dans un contexte de découverte du territoire où la notion de partage semblerait devoir être privilégiée à celle de marchandisation.

La discussion sur la valorisation de produits en liaison avec l’activité cynégétique a mis en évidence la nécessité de bien prendre en compte les conditions locales de la pratique de cette activité : accès au territoire, conditions locale de l’exercice du droit de chasse,

La démarche ne peut être engagée qu’en association étroite avec les propriétaires forestiers ou leurs représentants : conventionnement et compensation sont des thèmes qui ont été mentionnés lors des discussions.

3. - ORIENTATIONS ET STRATEGIE RETENUES

Au préalable, il s'agit de rappeler que l'approche locale de la problématique doit impérativement tenir compte et bien s'articuler par rapport aux développements d'une politique forestière mis en œuvre à des niveaux d'échelle plus importants : Parc Naturel Régional Livradois Forez, Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne, Massif Central, Etat français et Europe.

Cette partie précise les grandes lignes et orientations choisies collectivement dans le cadre de la démarche d'élaboration de la charte forestière.

D'ores et déjà, il est important de signaler que la majorité des orientations ont été précisées et confirmées par les principaux acteurs directement concernés dans la démarche.

Par contre, celles concernant la première ou la deuxième transformation n'ont pas fait l'objet d'une confirmation directe de la profession. Les grandes lignes arrêtées pour ces domaines pourront, toutefois, faire l'objet d'actions particulières portées par les acteurs les plus concernés.

Globalement, trois grandes orientations ont été définies :

- * amélioration de la mobilisation locale de la ressource boisée ce qui contribuera à apporter une valeur ajoutée supplémentaire au niveau du territoire tout en accompagnant l'activité locale des entreprises de la forêt et du bois,
- * anticipation de ce que pourrait être la forêt de demain en agissant sur les techniques de renouvellement des peuplements, l'animation et la formation,
- * précision, de façon collective et concertée, de la place à accorder à la forêt associée à une valorisation du potentiel touristique de ces espaces.

Il convient de rappeler la décision prise par le comité de pilotage de considérer la problématique liée à l'environnement et à la biodiversité comme un thème transversal devant traduire une préoccupation constante et commune à toutes les actions à mettre en œuvre sur le territoire.

3.1. – AUGMENTATION LOCALE DE LA VALEUR AJOUTEE

3.1.1. – AUGMENTER LE NIVEAU DE MOBILISATION DES BOIS

3111. – Conforter et assurer une continuité des actions existantes

Assurer la continuité de l'animation existante

Poursuivre les actions menées dans le cadre des Plans Développement de Massif

Poursuivre la création de schémas de desserte

3112. – Développer la cohérence de la desserte forestière au niveau des massifs forestiers

Usage raisonné (plan de circulation grumiers)

Développer le réseau de places de dépôt ou places de stockage

3113. – Proposer des solutions innovantes en matière d'exploitation et de mise en vente de bois

Innover dans les techniques d'exploitation

Innover dans les modes de mise en vente des bois

3.1.2. – SOUTENIR LES ENTREPRISES ARTISANALES LOCALES

3121. – Au niveau des entreprises de travaux forestiers

Promouvoir et inciter la réalisation de travaux en forêt

Satisfaire la demande locale en bûcherons gros bois et en conducteurs d'engins

Organisation en prévention d'incidents climatiques

Accompagner la création d'entreprises de travaux forestiers et d'entreprises de service qui peuvent leur être associé.

3122. – Au niveau des scieries artisanales et semi industrielles

Répondre aux demandes d'amélioration de l'outil de production

Appui au niveau de la communication

Appui pour améliorer la commercialisation et sécuriser les ventes

Améliorer l'approvisionnement à partir de bois d'origine locale

3123. – Au niveau des entreprises de la deuxième transformation

Accompagner l'aide à la reprise d'entreprises

Initiation projet 2^{ème} transformation (caractéristiques mécaniques de matériaux)

Recherche de débouchés sur volumes importants

3124. – Au niveau des entreprises de service associées

Accompagner l'installation d'entreprises de service

3.1.3. - ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES SCIERIES

Contribution à améliorer la sécurisation de l'approvisionnement
Contribution à l'évolution de l'image de marque de la profession
Demande en main d'œuvre qualifiée
Maintien et développement du soutien financier aux investissements

3.1.4. - FAVORISER L'USAGE LOCAL DU BOIS

3141 - Le bois énergie

Organisation des livraisons sur des circuits courts,
Faire connaître la qualité des produits (label plaquettes)
Création d'aires de stockage intermédiaires de 5 à 6 000 m²
Création de bâtiments de stockage (régulariser la livraison en hiver)

3142 - Le bois dans la construction

Assurer localement la promotion et de la communication de l'usage du bois dans la construction.

3.2. – CONSTRUIRE UNE FORET POUR DEMAIN

3.2.1. – CONTRIBUER A UNE GESTION DURABLE DES PEUPEMENTS FORESTIERS

3.2.1.1. – Mise en place de guide de sylvicultures

Identification d'itinéraires techniques et mise en place d'un guide de sylvicultures (régulière, irrégulière ou jardinée),
Expérimentation test de modes de renouvellement des boisements résineux,
Réduction des coûts d'intervention.

3.2.1.2. – Promotion des techniques de gestion durable

Techniques de renouvellement des peuplements réguliers, irréguliers ou jardinés,
Maintien et gestion durable de la sapinière,
Enjeux de conservation du pin sylvestre,
Valorisation ou conservation des peuplements feuillus.

3.2.1.3. – Amélioration des ressources forestières locales

Démarche de protection des ressources génétiques locales
Disposer localement de plants forestiers

3.2.1.4. – Développer certification et labellisation

Accompagner la démarche de certification au niveau des propriétaires,
Démarche de labellisation en vue de la conservation et de la valorisation du sapin

3.2.2. – DEVELOPPER COLLECTIVEMENT UNE GESTION FORESTIERE DURABLE

3.2.2.1. – Lutter contre le morcellement de la propriété forestière

Inciter au regroupement au niveau du foncier forestier
Développement d'un outil foncier favorisant le regroupement

3.2.2.2. – Soutenir les propriétaires forestiers dans leur adhésion à cette démarche collective

Accompagner la gestion forestière par des préconisations de bonne gestion,
Encourager les travaux en forêt en liaison avec l'évolution des paysages.

3.2.2.3. – Favoriser la mise en œuvre d'une animation de proximité

Contribuer à la continuité des actions d'animation actuellement en cours sur certaines parties du territoire, réfléchir au territoire le plus adapté pour disposer de cette animation (Pays),
Initier des opérations sylvicoles collectives

3.2.2.4. – Accompagner la formation existant sur un territoire

Assurer le partage des techniques forestières en associant producteurs, transformateurs et utilisateurs de bois.

3.3. – DEVELOPPER UN VOLET IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE

3.3.1. – PRECISER LA PLACE DE LA FORET DANS LE CADRE DE VIE

3.3.1.1. – Faire connaître les outils déjà utilisés sur le territoire

Espace Boisé Classé, carte concertée d'occupation du territoire

3.3.1.2. – Définition d'une vision collective de ce qu'il est possible d'attendre de la forêt

Mise en place d'un « comité » aidant à préciser la vision collective de la forêt, Etre fier de la forêt du Livradois Forez.

3.3.2. – AMELIORER L'ACTIVITE TOURISTIQUE AUTOUR DE LA FORET

3.3.2.1. – Identifier les points forts du territoire

Identifier sites (valorisés ou non) et professionnels
Préciser les espaces forestiers emblématiques à valoriser
Identification des structures d'accueil (restauration, hébergement, ...)

3.3.2.2. – Soutenir l'activité existante

Accompagner la requalification de projets existants valorisant le milieu forestier ou le milieu naturel,
Assister les prestataires, inciter à travailler en réseau en fonction des opportunités.

3.3.2.3. – Identification de nouveaux produits

Associer les propriétaires forestiers dans cette démarche,
Rechercher de produits favorisant une activité en intersaison,
Développer des activités, avec un volet éducatif, intéressant un jeune public,
Inciter les prestataires à travailler en réseau.

CONCLUSION

Le comité de pilotage du 13 mai 2011 a décidé d'orienter sa stratégie de politique forestière selon les trois grands axes précédemment identifiés.

Cette stratégie donnera pleinement son sens par la mise en œuvre d'actions lui correspondant et sera fortement conditionnée par la réelle implication des divers partenaires et acteurs locaux.

La troisième phase de la charte forestière qui consiste à élaborer un plan d'action, va être engagée.

Un appel à projets sera lancé en début d'été afin de pouvoir finaliser un plan d'action pour l'automne 2011.